



Mon ex déménagement

Par jeremy45

Bonjour,

pour commencer je vous remercie pour vos éventuelles réponses.

Nous faisons garde alternée 50/50 depuis bientôt 4 ans.

mon ex déménage cet été et souhaite changer notre fille d'école ce qui me contraint soit à déménager soit à ne plus voir ma fille une semaine sur deux.

nous ne sommes pas passé devant un JAF car la communication a toujours été bonne dans l'intérêt de notre fille.

je ne souhaite pas quelle change d'école pour sa stabilité et pour continuer à l'avoir la moitié du temps. ce déménagement ne changera rien pour mon ex mais pour moi cela m'obligerait à faire 180km par jour pour la déposer à l'école puis pour me rendre au travail.

ai-je le droit de la laisser inscrite à son école actuelle sans que sa maman s'y oppose le temps de la décision d'un juge qui peut prendre quelques mois. Son déménagement sera déjà fait.

Par kang74

Bonjour

La garde alternée ne sera plus possible .

Par de là, ce n'est pas une histoire d'école, mais une histoire de choix de la résidence habituelle qu'il faut faire statuer devant le JAF (sinon vous l'aurez dans le baba)

Vos arguments, à prouver, c'est que vous étiez en garde alternée, et que vous ne ferez pas changer d'école à votre enfant (vous gardez ses repères)

Il faut saisir le JAF maintenant pour espérer avoir une réponse avant Septembre .

En attendant, vous envoyez en recommandé à l'académie /mairie/établissement, votre opposition à toute radiation de cet établissement .

Sans cela, votre ex peut demander et obtenir la radiation , seule (pas besoin de votre accord) et l'inscrire ailleurs .

Je vous conseille l'aide d'un avocat vu que ce sera un premier jugement .

Par jeremy45

Merci de votre retour.

Je vais prendre mes dispositions rapidement.